17 INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 950 000 euros
Siège social : 327 Avenue Du Prado, Le Montcalm B
13008 Marseille
801 773 037 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -4 508 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-4 508 euros
Report à nouveau antérieur :	7 994 351 euros
Solde	7 989 843 euros
Au compte « **report à nouveau** » S'élevant ainsi à 7 989 843 euros	-4 508 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2022 : Néant
Exercice clos le 31/12/2023 : 100 000 euros, non éligibles à l'abattement de 40 %
Exercice clos le 31/12/2024 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Signé par Patrick LASCAR
Le 29 sept. 2026

Signed with Universign doc_bdqy tx_YLLvPoZXee0z

Société 17 INVEST
13008 MARSEILLE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	11 228 339		11 228 339	11 228 339		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	11 228 339		11 228 339	11 228 339		
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	100 517		100 517	117 388	16 871-	14.37-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	7 701		7 701	18 300	10 598-	57.92-
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	108 218		108 218	135 687	27 469-	20.24-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	11 336 557		11 336 557	11 364 026	27 469-	0.24-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 950 000)	2 950 000	2 950 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	295 000	295 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	7 994 351	7 995 845	1 494-	0.02-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 508-	1 494-	3 014-	201.75-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	11 234 844	11 239 351	4 508-	0.04-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		4 314	4 314-	100.00-
	Concours bancaires courants	223	343	120-	34.86-
	Emprunts et dettes financières diverses	99 817	91 085	8 732	9.59
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3		3	
	Dettes fiscales et sociales	1 670	28 931	27 261-	94.23-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		3	3-	100.00-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	101 713	124 675	22 961-	18.42-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	11 336 557	11 364 026	27 469-	0.24-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	101 713	124 675		

Société 17 INVEST

327 AVENUE DU PRADO
LE MONTCALM B
13008 MARSEILLE

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

CABINET ARDITTI-HERMANT-AINOUZE
305 A AVENUE DU PRADO

13008 MARSEILLE
04.91.54.06.00

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Dérogations	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	2
Informations complémentaires (CICE)	2
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	3
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	4
Etat des amortissements	4
Etat des provisions	4
Etat des échéances des créances et des dettes	4
Composition du capital social	5
Provision spéciale de réévaluation (1976)	6
Frais d'établissement	7
Frais de recherche appliquée et de développement	8
Fonds commercial	9
Autres immobilisations incorporelles	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Titres immobilisés	11
Créances immobilisées	11
Evaluation des matières et marchandises	11
Evaluations des produits et en cours	11
Dépréciation des stocks et en cours	12
Opérations à long terme	12
Produits nets partiels sur travaux en cours	12
Différence d'évaluation sur éléments fongibles	13
Evaluation des créances et des dettes	13
Dépréciation des créances	13
Avances ou crédits alloués aux dirigeants	14
Evaluation des valeurs mobilières de placement	14
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	14
Différence d'évaluation sur les titres	15
Disponibilités en Francs	15
Disponibilités en devises	15
Produits à recevoir	16
Charges à payer	17
Charges et produits constatés d'avance	18
Primes de remboursement des obligations	19
Ecart de conversion sur opérations en devises	20

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	21

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées	23

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	24
Montant des engagements financiers	25
Informations en matière de crédit bail	26
Engagement en matière de pensions et retraites	27
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	28
Liste des filiales et participations	29

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	33
Valeurs mobilières	34
Produits et charges sur exercices antérieurs	35
Résultats financiers des cinq derniers exercices	36

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 74 367 814.18 Francs et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 329 600.00 Francs et dégageant un déficit de -29 569.99 Francs.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Changement de méthode

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

A compter de cet exercice les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 0 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 0 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provision spéciale de réévaluation

Variations de la réserve de réévaluation

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."
Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Produits nets partiels sur travaux en cours

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement n'ont pas été intégrés.

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Différence d'évaluation sur titres

Disponibilités en Francs

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Francs sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 465
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	10 955
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	12 421

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)